

Devenir Spécialiste



■ PRINCIPALES CONDITIONS

- Être de nationalité française;
- Avoir satisfait aux obligations du SN, avoir effectué la JAPD ou la JDC;
- Être apte physiquement.

SOUS-OFFICIERS (CSTAGN):

- Être âgé de 17 ans au moins et de 35 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année de la sélection;
- Être titulaire du baccalauréat (candidats civils) ou gendarme adjoint volontaire (GAV) titulaire du DGA ou adjoint de sécurité (ADS) en activité et comptant, au 1^{er} janvier de l'année de la sélection, au moins 1 an de service ou militaire sous contrat des autres armées, autres que la gendarmerie, en activité et comptant, au 1^{er} janvier de l'année de la sélection, au moins 4 ans de service en cette qualité, ou réserviste de la gendarmerie ou justifier de 3 ans d'expérience professionnelle;
- Ne pas s'être présenté déjà 3 fois au titre de la même spécialité dans la forme actuelle de la sélection (en application depuis septembre 2011).

OFFICIERS OCTAGN (Direct):

- Être âgé de 26 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours;
- Être titulaire d'une licence de l'enseignement supérieur général ou technologique ou d'un titre reconnu équivalent ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins niveau II à la date d'admission à l'École des officiers de la gendarmerie nationale (EOGN).

Autres concours OCTAGN:

- Concours ouvert aux officiers des autres armées et aux fonctionnaires de catégorie A;
- Concours ouvert aux militaires non-officiers ou aux fonctionnaires de catégorie B;
- Concours sur titres;
- Concours internes: OCTA Rang OCTA OSC.

■ LES SPÉCIALITÉS

Les sous-officiers des Corps de soutien technique et administratif (CSTAGN) sont recrutés dans 6 spécialités: administration et gestion du personnel, gestion logistique et financière, affaires immobilières, restauration collective, auto-engins blindés, armurerie et pyrotechnie.

Les officiers du Corps technique et administratif (CTA) servent dans 3 grands domaines: administration, finances et logistique.

■ DÉPÔT DE CANDIDATURE

Pour les candidatures OCTA:

- Les inscriptions s'effectuent sur le site www.lagendarmerierecrute.fr

Pour les candidatures sous-officiers CSTAGN:

- Les GAV s'inscrivent sur le site intranet de la gendarmerie;
- Les autres candidats, à l'ouverture de la sélection, sur le site www.lagendarmerierecrute.fr

■ RÉMUNÉRATION

(à titre indicatif, net pour un célibataire, sans enfant, en province)

- Formation rémunérée;
- Sous-officier CSTAGN: en sortie d'école 1.395 €;
- Officier CTAGN TITRES: en sortie d'école 2.370 €.

www.lagendarmerierecrute.fr

Devenir Réserviste



■ PRINCIPALES CONDITIONS

- Être de nationalité française;
- Être âgé de 17 ans au moins et 30 ans au plus (pour les candidats civils non-détenteurs du brevet de la PMIPDN);
- Avoir satisfait aux obligations du SN, avoir effectué la JAPD ou la JDC;
- Avoir une bonne aptitude physique;
- Être apte moralement et psychologiquement;
- Être détenteur du brevet de période militaire d'initiation ou de perfectionnement à la défense nationale (PMIPDN).

■ DÉPÔT DE CANDIDATURE

Les candidatures s'effectuent par retrait d'un dossier auprès du CIR de votre région, ou dans la brigade la plus proche de votre domicile.

■ ÉPREUVES

Pour les sous-officiers et militaires du rang:

- Un test psychotechnique;
- Un test de connaissances générales;
- Un test de compréhension de textes;

Pour les officiers de réserve:

- Un test psychotechnique;
- Un test de connaissances générales;
- Un test de compréhension de textes;
- Un test d'aptitude générale.

■ FORMATION

Dès que vous avez rempli les obligations du service national et avant l'âge de 30 ans, vous pouvez vous porter candidat à une préparation militaire de la gendarmerie (PMG) - 15 jours ou à une préparation militaire supérieure de la gendarmerie (PMSG) - 30 jours.

■ MISSIONS

Après obtention du Brevet PMG ou PMSG, vous pouvez demander à être admis dans la réserve opérationnelle de la gendarmerie nationale. Après examen de votre dossier et selon les besoins de la gendarmerie, vous pourrez souscrire un engagement à servir dans la réserve (ESR) et recevrez une affectation dans la réserve opérationnelle.

- Vous renforcerez régulièrement les unités de gendarmerie proches de votre domicile, pour participer aux missions quotidiennes (patrouilles de surveillance, conseils et secours, services d'ordre...);
- Vous bénéficierez d'une formation continue permettant d'accéder aux grades supérieurs;
- Vous serez dotés de tenues de service et d'une carte de réserviste;
- Vous recevrez une rémunération journalière pour chacune de vos missions.

www.lagendarmerierecrute.fr



Devenir GENDARME

Être acteur de sa vie...
pour celle des autres

www.lagendarmerierecrute.fr



INFORMATIONS RECRUTEMENT

0 820 220 221



MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR

Devenir Officier



■ PRINCIPALES CONDITIONS (OG-concours universitaire)

- Être de nationalité française;
- Être âgé de 27 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours*;
- Être apte physiquement;
- Être titulaire d'un diplôme ou titre conférant le grade de Master ou d'un diplôme ou titre homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles au niveau I** à la date d'admission à l'École des officiers de la gendarmerie nationale (EOGN);
- Avoir effectué la JAPD ou la JDC.

■ DÉPÔT DE CANDIDATURE

- Les inscriptions s'effectuent sur le site www.lagendarmerierecrute.fr

■ AUTRES CONCOURS

• CARRIÈRES OPÉRATIONNELLES : (OG)

- Concours ouvert aux fonctionnaires de catégorie A;
- Concours ouvert aux officiers des autres armées;
- Concours sur titres;
- Concours internes: semi-direct (sous-officiers titulaires d'une licence) ou rang (sous-officiers gradés).

• CARRIÈRES TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES : (OCTAGN)

- Voir "Devenir spécialiste"

■ RÉMUNÉRATION

(à titre indicatif, net pour un célibataire, sans enfant, en province)

- Formation rémunérée;
- OG UNIV: en sortie d'école 2 750 €;
- OCTAGN TITRES: en sortie d'école 2 370 €.

■ LOGEMENT

- OG UNIV: Logement concédé par nécessité absolue de service.



CLASSE PRÉPARATOIRE INTÉGRÉE

La gendarmerie permet à des jeunes gens ayant accompli leur parcours universitaire dans des conditions matérielles, géographiques ou familiales difficiles de préparer le concours universitaire dans les meilleures conditions. Les élèves, sous statut de gendarme adjoint volontaire - emploi particulier, bénéficient d'une préparation académique adaptée, en partenariat avec l'université de Paris II et l'École des officiers de la gendarmerie nationale. Ils sont encadrés et accompagnés par un officier de gendarmes.

Plus d'informations dans un centre d'information et de recrutement ou sur www.lagendarmerierecrute.fr

(*) Les conditions d'âge sont reculées d'un temps égal à celui effectué ou titre de volontariat dans les armées, sans toutefois pouvoir excéder un an ou d'une durée égale au temps effectif de service civique accompli.

(**) Peuvent également se présenter aux épreuves du concours les candidats justifiant qu'ils accomplissent la dernière année d'études en vue de l'obtention du diplôme exigé. Ils ne sont cependant admis à l'École des officiers de la gendarmerie nationale que s'ils justifient de la possession du diplôme exigé à la date d'inscription.

Devenir

Gendarme



■ PRINCIPALES CONDITIONS

- Être de nationalité française;
- Être âgé de 18 ans au moins et de 35 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours;
- Être apte physiquement;
- Avoir satisfait aux obligations du SN, avoir effectué la JAPD ou la JDC;
- Ne pas s'être déjà présenté trois fois à chacun des concours.



Inscriptions sur Internet à l'ouverture du concours (www.lagendarmerierecrute.fr)

■ PREMIER CONCOURS

Baccalauréat ou diplôme de niveau IV (à la date de la première épreuve).

■ DEUXIÈME CONCOURS

Concours à vocation interne, ouvert aux *gendarmes adjoints volontaires* (GAV) titulaires du DGA et aux *adjoints de sécurité* (ADS) en activité et comptant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, au moins 1 an de service ou aux *militaires sous contrat des autres armées* autres que la gendarmerie en activité (à la date de la première épreuve) et comptant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, au moins 4 ans de service en cette qualité, ou aux *réservistes de la gendarmerie*.

■ FORMATION EN ÉCOLE

12 mois (9 mois sous le régime de l'internat et 3 mois de stage en unité)
Formation rémunérée.

■ RÉMUNÉRATION (à titre indicatif, net pour un célibataire, sans enfant, en province)

- SOG: en sortie d'école 1 725 €.

■ LOGEMENT

- Logement concédé par nécessité absolue de service.

Devenir

Volontaire*



■ PRINCIPALES CONDITIONS

- Être de nationalité française;
- Être âgé de 17 ans révolus et de 26 ans au plus à la date de dépôt de la candidature;
- Être apte physiquement.

Pour les « emplois particuliers »**

- Posséder au minimum un CAP ou une expérience professionnelle (baccalauréat pour les emplois dans les domaines du secrétariat et des télécoms);
- Avoir effectué la JAPD ou la JDC.

■ DÉPÔT DE CANDIDATURE

- Recrutement permanent, inscription sur www.lagendarmerierecrute.fr;
- Convocation par le référent recrutement départemental, dans un délai de trois semaines, pour une session d'information et d'entretien de recrutement.

■ ÉPREUVES DE SÉLECTION

(sur une demi-journée, au chef lieu de la région)

- Un test psychotechnique;
- Un test de connaissances générales (sauf emplois particuliers);
- Un test de compréhension de textes (sauf emplois particuliers).

■ FORMATION EN ÉCOLE

- Formation rémunérée;
- 13 semaines pour les agents de police judiciaire adjoints;
- 13 semaines pour les aspirants (AGIV);
- A l'issue, affectation possible sur l'ensemble du territoire en fonction des postes proposés et du rang de classement;
- 6 semaines pour les emplois particuliers, choix du poste au moment de la candidature.

A l'issue, affectation possible sur l'ensemble du territoire en fonction des postes proposés et du rang de classement.

■ RÉMUNÉRATION (à titre indicatif, net pour un célibataire, sans enfant, en province)

- AGIV: en sortie d'école 950 €;
- GAV APJA: en sortie d'école 930 €;
- GAV EP: en sortie d'école 900 €.

■ LOGEMENT

- Hébergement gratuit;
- Allocation d'alimentation en moyenne de 224 € en métropole.



(*) Contrat initial d'une durée de 2 ans, puis possibilité d'un second contrat de 3 ans.

(**) Par exemple: secrétaires, informaticiens, mécaniciens automobiles, conducteurs véhicules légers ou poids lourds, magasiniers caristes, métiers du bâtiment et de la restauration, linguistes...